PROJET

L'application mobile « la Zakât » : Une zakât mobile en vue d'une contribution à la bonne marche de l'islam

Contenu :

1 - Présentation

1 - 1 Objectif

L'application mobile **« la Zakât »** a été conçue pour être une contribution à la bonne marche de l'islam. Elle sera en effet une zakât « mobile » qui permettra à tout musulman partout dans le monde, n'ayant pas, faute d'argent liquide ou en cas d'indisponibilité, donné une zakât à l'occasion, entre autres, d'une prière, d'honorer malgré tout « l'engagement » manqué en se servant de son téléphone portable. Cela devrait être fait ultérieurement, en cas d'absence d'argent liquide, compte tenu de l'importunité de l'utilisation des téléphones, lors des prières.

Afin de pouvoir faire des transferts d'argent, bien entendu en vue des zakâts, les fidèles auront tout d'abord à créer des comptes, à la faveur de l'application mobile **« la zakât »**. Il importe sans nul doute de souligner que les comptes qui seront créés ne pourront nullement servir à d'autres fins. Par ailleurs, ils seront, chacun, un produit inédit devant à juste titre être nommé **« compte-zakâts »**.

Pour mettre en évidence l'originalité du **« compte-zakâts »,** on dirait qu'à l'exception des dépôts qui seront faits ainsi que les transferts dont les seuls bénéficiaires seront les mosquées, il - **le « compte-zakâts »** - ne se prêtera pas aux transactions ou opérations telles que les paiements, les retraits, etc. Quoi qu'il en soit, les titulaires de ce compte ne seront pas privés de la latitude de consulter leurs soldes et de changer leurs codes secrets. Pour tout dire, aucun fidèle qui aura un **« compte-zakâts »** ne pourra en tirer satisfaction ni matériellement, ni financièrement. Cependant, on peut dire que chaque utilisation adéquate de l'application mobile **« la zakât »** ne manquera pas d'être sanctifiante.

Il est sans doute nécessaire de relever d'ores et déjà que le fonctionnement à proprement parler des **« compte-zakâts »** reposera sur deux axes : Premièrement, les dépôts d'argent que feront les titulaires de ces comptes ; ensuite, le transfert de préférence méthodique desdits dépôts aux **« compte-zakâts »** que les imams créeront au profit de leurs mosquées. Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que les dépôts qui seront faits serviront au bout du compte de zakâts.

Afin que le **« compte-zakâts »** contribue véritablement à la bonne marche de l'islam, l'application mobile **« la zakât »** qui le sous-tendra comportera un listing des zakâts que chaque imam, établira à l'intention de ses fidèles. La mise à jour régulière desdits listings sera certes nécessaire. Exemple de listing en question :

- Les zakâts ordinaires ;
- Les zakâts spéciales, c'est-à-dire celles qu'on organise en vue de la réalisation de certains projets (réfection d'une mosquée, certaines acquisitions, etc.) ;
- Les zakâts occasionnelles

1 - 2 Fonctionnement

A titre de rappel, on peut dire que l'utilisation proprement dite du **« compte-zakâts »** se limitera au processus d'envoi d'argent (les zakâts) aux mosquées. Un partenariat avec certaines banques garantira les retraits qu'il conviendra de faire. Pour suivre le processus qui permettra d'aboutir aux transferts envisagés, il faudra d'abord accéder à l'application mobile **«la zakât »**.

Cette application peut être exploitée soit pour un pays donné, soit pour une contrée, ou en fonction de tous les pays dans le monde où l'islam est pratiqué. Dans le dernier cas, toute personne qui accédera à l'application sera immédiatement conduite à une liste, par ordre alphabétique, des pays. Chaque désignation sur cette liste sera précédée d'un chiffre, en commençant par exemple par 1. En tapant le chiffre qui correspondra au pays qu'il (l'utilisateur de l'application) aura choisi, ce dernier verra surgir une liste par exemple des villes dudit pays. En tapant le chiffre qui correspondra à une ville quelconque, l'utilisateur de l'application sera conduit à une liste des mosquées de cette ville. Ces mosquées, ou plutôt leurs noms devant également être précédés chacun d'un chiffre, l'utilisateur de l'application aura à taper le chiffre qui se rapportera à la mosquée de son choix, probablement celle dont il sera un fidèle. Le choix ainsi entériné, le listing des zakâts qui aura été mis à jour par le l'imam de la mosquée concernée s'affichera. Il permettra à l'utilisateur de l'application de déterminer l'objet de sa zakât avant d'en indiquer le montant. Le processus esquissé sera clos dès que l'expéditeur entrera son code secret. L'expéditeur sera en effet l'utilisateur de l'application qui aura satisfait à toutes les étapes du processus.

Le **« compte-zakâts »** de la mosquée qui aura été « sélectionnée » sera crédité, pendant que l'expéditeur recevra automatiquement un SMS qui lui fera part, entre autres, du nouveau solde de son compte.

2 - Opportunité

L'application mobile **« la zakât »** sera d'une grande utilité, compte tenu du rôle que joueront les **« compte-zakâts »**. Ils seront en effet des recours précieux notamment en cas de manque d'argent liquide lors des prières.

Le **« compte-zakâts »** dépendant de l'application mobile **«la zakât »**, il donnera lieu aux zakâts mobiles ou zakâts de proximité. Celles-ci ne supplanteront pas les zakâts actuelles ; mais, toute réflexion faite, elles constitueront, au bénéfice des mosquées, des ressources supplémentaires. Autrement dit, le **« compte-zakâts »,** de par les zakâts mobiles qui le caractériseront, sera un antidote à un manque à gagner que subissent jusqu'à présent, les mosquées.

Bon nombre de titulaires des **« compte-zakâts »** pourront choisir de les alimenter de façon plus que judicieuse, c'est-à-dire en tenant compte de leurs différents budgets. Dans cette perspective, chaque compte sera crédité périodiquement (par exemple mensuellement) d'un montant plus ou moins fixe. S'agissant là d'une façon de budgétiser les zakâts, il importe de faire remarquer qu'à la faveur d'une éventuelle fonctionnalité de l'application mobile **«la zakât »**, chaque titulaire d'un **« compte-zakâts »** aura la possibilité de faire enregistrer, au cours d'une certaine période, la date et le montant de chacune de ses zakâts. Cette fonctionnalité ira sans nul doute de pair avec une traçabilité qui permettra à n'importe quel fidèle de mesurer personnellement son engagement à contribuer financièrement à la vie de sa mosquée.

3 - Quelques remarques

On pourrait faire de telle sorte que les zakâts spéciales (voir la page 2 du présent document) soient transparentes. A cet effet, l'objectif financier à atteindre, dans chaque cas, sera sans cesse affiché, ainsi que la situation évolutive des sommes qui seront collectées, et au besoin les noms des donateurs. Par ailleurs, il sera judicieux de permettre aux utilisateurs d'autres appareils, tels que les ordinateurs portables, de profiter également de l'exploitation du présent projet.

Plus tard, il sera possible de se pencher sur l'internationalisation à proprement parler du fonctionnement de l'application mobile **« la zakât ».** De ce point de vue, il suffirait par-dessus tout de faire en sorte qu'il soit possible de créditer chaque **« compte-zakâts »** partout. En parvenant à le faire, si nécessaire, sur la base de plusieurs éventualités, bon nombre de personnes faisant très souvent de longs voyages, auront la possibilité de soutenir, au travers des zakâts, leurs « arrière-gardes », c'est-à-dire leurs mosquées mères.

Une campagne de sensibilisation du public sera plus ou moins nécessaire pour le lancement de l'exploitation de cette innovation, dans certaines contrées ou pays.

La rentabilité de cette initiative ne peut être remise en cause, compte tenu de son vaste marché. A ce sujet, il est sans doute important de souligner, qu'en 2015, le nombre des musulmans dans le monde était estimé à **1,8 milliard**.

Concepteur du projet : Philibert Mboum